



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine  
de Développement

**AGTF**

**Africa Growing  
Together Fund**

**AGEROUTE SENEGAL.**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **Sélection d'un bureau pour la communication du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis**

**Secteur :** Transports

**Numéro d'identification du Projet :** P-SN-DB0-025

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis publié dans le journal l'AS du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque Africaine de Développement (BAD), le site de l'AGEROUTE Sénégal et dans le site dgmarket du 09 janvier 2023.
2. L'État du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) en vue de la réalisation d'une partie des travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, notamment le lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km) de la section 2 : Mékhé – Saint Louis.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau pour la communication du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis.

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent des prestations de communication du projet avant, pendant et après l'exécution des travaux, définies comme suit :

#### **Phase 1 : Élaboration de la stratégie de communication du projet**

Il s'agira d'élaborer, entre autres documents, la note méthodologique du :

- plan opérationnel de communication incluant les personnes-ressources, le calendrier d'exécution, le budget détaillé et le cadre de suivi-évaluation ;
- plan d'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie de communication qui tiendra compte de l'état d'avancement des différentes composantes du projet et des spécificités de chaque zone traversée par le projet ;
- plan de communication relatif à la gestion des plaintes, au plan d'engagement des parties prenantes et à la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation ;
- Etc.

## **Phase 2 : Mise en œuvre de la stratégie de communication du programme**

- Assurer la mise en œuvre du plan stratégique de communication conformément aux conclusions et mesures arrêtées à la Phase 1.

La durée prévisionnelle de la mission est de trente-six (36) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un expert en communication, un expert institutionnel, deux superviseurs, six animateurs titulaires). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 08h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann  
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

**Tél. : (+221) 33 869 07 51**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [bba@ageroute.sn](mailto:bba@ageroute.sn)**

7. Les expressions d'intérêt peuvent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SÉNÉGAL, ou par voie électronique aux adresses indiquées ci-dessus au plus tard le **16 mai 2023 à 10h30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau pour la communication du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis** ».

**NB : la langue de travail est le français**

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE